

**Année scolaire 2020-2021- Modules de branches professionnelles - CFC ASSC**  
**Formation en Article 32, VAE, autres auditeurs sans contrat d'apprentissage**

Racc 1ère (A1)						
	Modules	UE <sup>1</sup>	Jours	Dates des modules	Horaires	
A1	Agir en tant que professionnel et membre de l'équipe	20	Mercredis	Du 02.09.2020 au 30.09.2020	08.00 - 11.30	
A2	Etablir des relations professionnelles avec les clients et leurs proches	16	Mercredis	Du 07.10.2020 au 11.11.2020	08.00 - 11.30	
A3	Agir selon ses observations / Bases d'anatomie et physiologie	32	Jeudis	Du 26.11.2020 au 28.01.2021	08.00 - 11.30	
B1	Soutenir les clients pour les soins corporels	35	Mercredis	Du 02.12.2020 au 24.02.2021	13.00 - 16.15	
B2	Soutenir les clients dans leur mobilité	36	Jeudis	Du 04.02.2021 au 22.02.2021	08.00 - 11.30	
B3	Soutenir les clients dans l'élimination	28	Mercredis	Du 03.03.2021 au 05.05.2021	13.00 - 16.15	
B5 E4	Informier et soutenir les clients en matière d'alimentation	36	Mercredis	Du 18.11.2020 au 27.01.2021	08.00 - 11.30	
C4	Participer et accompagner les clients en situation de chronicité	36	Jeudis	Du 29.04.2021 au 08.07.2021 (13.5 et 03.06.2021 férié)	08.00 - 11.30	
D1	Contrôler les signes vitaux et établir un bilan hydrique	32	Mercredis	Du 24.03.2021 au 26.05.2021	08.00 - 11.30	
D2	Effectuer les prises de sang veineuses et capillaires	24	Mercredis	Du 02.06.2021 au 07.07.2021	08.00 - 11.30	
D3	Gérer, préparer et administrer les médicaments	24	Mercredis	Du 03.02.2021 au 17.03.2021	08.00 - 11.30	
E1 E2	Appliquer les mesures d'hygiène de prévention et de sécurité au travail	39	Mercredis	Du 02.09.2020 au 25.11.2020	13.00 - 16.15	
F1 F2	Organiser les activités quotidiennes et structurer la journée (psychiatrie)	31	Mercredis	Du 12.05.2021 au 07.07.2021	13.00 - 16.15	
G	Soutenir les clients par rapport à leur habillement et l'environnement (G1-G2)	24	Jeudis	Du 01.10.2020 au 19.11.2020	08.00 - 11.30	
H	Administration et logistique (H1-H2-H3-H4-H5)	16	Jeudis	Du 03.09.2020 au 24.09.2020	08.00 - 11.30	
<b>Total des UE ( unités d'enseignement)</b>						

<sup>1</sup>UE = Unité d'enseignement (1 UE = 45 minutes de cours)

Racc 2ème (A2)						
	Modules		UE	Jours	Dates des modules	Horaires
A4	Agir en fonction de la situation et en tenant compte des habitudes spécifiques à l'âge, à la culture et à la religion		27	Lundis	Du 08.03.2021 au 17.05.2021	10.45 - 13.00
A5	Collaborer à l'assurance de la qualité		15	Lundis	Du 19.04.2021 au 17.05.2021	13.45 - 16.00
B4	Soutenir les client-e-s pour leur respiration		33	Lundis	Du 02.11.2020 au 25.01.2021	10.45 - 13.00
B6	Soutenir les client-e-s dans leurs besoins de repos et de sommeil		18	Lundis	Du 22.02.2021 au 29.03.2021	13.45 - 16.00
C1	Gérer les situations d'urgence		12	Lundis	Du 01.02.2021 au 01.03.2021	10.45 - 13.00
C2	Accompagner les clients en oncologie ou en situation de fin-de-vie (*)		9	Lundis	Du 31.08.2020 au 14.09.2020	13.45 - 16.00
C3	Participer et accompagner les clients en situation de crise (*)		6	Lundis	Du 05.10.2020 au 12.10.2020	08.00 - 10.15
C5	Agir en fonction de la situation et en tenant compte des habitudes spécifiques à l'âge, à la culture et à la religion		27	Lundis	Du 18.01.2021 au 22.03.2021	08.00 - 10.15
D4	Préparer des perfusions exemptes de solution médicamenteuses et les administrer lorsqu'une voie veineuse périphérique est en place. Changer des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse		18	Lundis	Du 04.01.2021 au 08.02.2021	13.45 - 16.00
D5	Préparer l'alimentation entérale et l'administrer lorsqu'une sonde gastrique est en place		9	Lundis	Du 28.09.2020 au 12.10.2020	10.45 - 13.00
D6	Effectuer des injections sous-cutanées et intramusculaires		27	Lundis	Du 02.11.2020 au 11.01.2021	08.00 - 10.15
D7	Changer les pansements de plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison		21	Lundis	Du 02.11.2020 au 14.12.2020	13.45 - 16.00
E3	Stimuler les ressources des client-e-s		12	Lundis	Du 31.08.2020 au 21.09.2020	10.45 - 13.00
F3	Détecer les besoins individuels des client-e-s en terme de sexualité et créer le cadre approprié		18	Lundis	Du 19.04.2021 au 17.05.2021	08.00 - 10.15
<b>Total des UE ( unités d'enseignement)</b>						

(\*) – inscription pour formation en art. 32 en un an (20/21); ces modules nécessitent un travail personnel plus poussé.  
 Pour les formations en art. 32 qui ont débuté les modules en 19/20 (printemps 2020), pas d'inscription à faire  
 Pour les formations en art. 32 qui débutent en 2 ans 20/21, pas d'inscription

## Frais de formation

Conditions : Le/La candidat-e suivra les cours selon les modules choisis ci-dessus. Le tarif relatif aux candidat-e-s selon l'art. 32 OFPr découle de l'Ordonnance sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle (OTIFP). Les supports de cours ne sont pas inclus.

Tarifs pour 1 à 20 UE **CHF 75.--**

Tarifs pour 21 à 40 UE **CHF 150.--**

Tarifs pour 41 à 60 UE **CHF 225.--**

Tarifs pour 61 à 80 UE **CHF 300.--**

**Taxe de cours obligatoire par année scolaire : CHF 35.—**